
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 février, à 10 heures 30, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 17 février 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

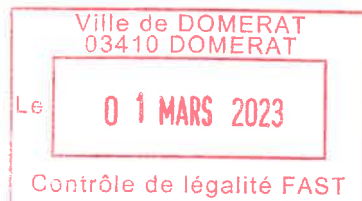
17 février 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

28 février 2023

OBJET : Contribution
FACECO : aide
humanitaire séisme en
Turquie et en Syrie.

230225-03



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..MALBET..Mmes DELERIS.. FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX.. Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL.. CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHAUD à Mr RICHOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.



Vu l'article L 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Les séismes qui ont frappé le sud de la Turquie et le nord-ouest de la Syrie le lundi 6 février 2023 ont fait plus de 40 000 morts selon les derniers bilans officiels.

Pour exprimer sa solidarité, son soutien et une aide aux populations turques et syriennes, il est proposé au conseil municipal de verser une contribution exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO), fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Les contributions versées au FACECO sont gérées par des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence en étroite liaison avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales françaises.

Les projets soutenus sont sélectionnés par le Centre des Opérations Humanitaires et de Stabilisation (COHS) du centre de crise et de soutien avec lien avec la collectivité ce qui permet une traçabilité de l'usage de la contribution. En cas d'accord, la contribution sera versée auprès de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger située à Nantes et disposant d'un compte ouvert à la Banque de France.

Il est proposé à l'assemblée :

- De verser un fonds de concours de 1 000 € (mille euros) au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- D'affecter ce fonds de concours au développement d'aides humanitaires d'urgence aux victimes turques et syriennes.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € auprès du FACECO conformément aux éléments ci-dessus exposés.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.